

Infrastructure Canada

Rapport sur les plans et les priorités (RPP)

2014-2015

L'honorable Denis Lebel, C.P., député

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec



On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande.

Communiquer avec la :

Direction des communications Infrastructure Canada 180, rue Kent, bureau 1100 Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148

Ligne sans frais: 1-877-250-7154

TTY: 1-800-465-7735 Courriel: <u>info@infc.gc.ca</u>

Cette publication est offerte sur le site Web (http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/index-fra.asp), et sur le site Web http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à <u>droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre du Bureau de l'Infrastructure du Canada, 2014 Catalogue No. T91-2/2014F-PDF ISSN 2292-3128

Also available in English under the title *Infrastructure* Canada – Report on Plans and Priorities, 2014-2015.

2014-2015

BUDGET DES DÉPENSES

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères: Rapports sur les plans et les prioritiés

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1^{er} mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications

apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP – Rapport 15ⁱⁱ) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO – Rapport 7ⁱⁱⁱ) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programme au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections:

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilitiés, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé «Faits saillants de la planification». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers le rapport sur les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires Vs. Non-budgétaires

- Dépenses budgétaires dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.
- Dépenses non-budgétaires Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a <u>quatre secteurs de</u> <u>dépenses</u>iv (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple: les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

'						
	VI		-	Infrastruct	ure Canada	

Table des matières

Mess	age du ministre	1
Secti	on I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
1.1	Profil de l'organisation	3
1.2	Contexte organisationnel 1.2.1 Raison d'être 1.2.2 Responsabilités	4 4 4
1.3	Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)	11
1.4	Priorités organisationnelles	13
1.5	Analyse des risques	16
1.6	Dépenses prévues 1.6.1 Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	17 21
1.7	Tendances relatives aux dépenses du Ministère 1.7.1 Tendances relatives aux dépenses 1.7.2 Écarts dans les tendances en matière de dépenses liées aux programmes	22 22 22
1.8	Budget des dépenses par crédit voté	23
1.9	Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)	23
Secti	on II : Analyse des programmes par résultat stratégique	25
2.1	 Résultat stratégique 2.1.1 Programme : Financement pour les priorités provinciales-territoriales 2.1.2 Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques 2.1.3 Programme : Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales 2.1.4 Programme : Investissements dans les infrastructures de grande envergure 2.1.5 Programme : Investissements dans les infrastructures des petites collectivités 	26 26 28 30 33
2.2	Programme : Services internes	38

Table des matières VII

Section III : Renseignements supplémentaires				
3.1 États des résultats prospectifs	43			
3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	43			
3.3 Dépenses fiscales et évaluations	44			
Section IV : Coordonnées de l'organisation	45			
4.1 Coordonnées de l'organisation	45			
4.2 Notes de fin de document	45			

Message du ministre

À titre de ministre canadien de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et de ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 d'Infrastructure Canada. Ce rapport décrit l'engagement continu du Ministère à collaborer avec ses partenaires, y compris tous les ordres de gouvernement, les intervenants et le secteur privé, pour les aider à construire, entretenir et moderniser un réseau d'infrastructures publiques de calibre mondial pour les Canadiens.



Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé le plus important plan d'infrastructure à long terme de l'histoire du Canada :

le Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars, qui poursuit la tradition d'investissement dans les infrastructures en soutenant des projets axés sur la croissance économique, la création d'emplois et la productivité.

Le Plan fournit un financement stable sur dix ans, incluant :

- Plus de 32 milliards de dollars mis spécifiquement à la disposition des municipalités par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé et du remboursement additionnel de la taxe sur les produits et services aux municipalités;
- Un Nouveau Fonds Chantiers Canada de 14 milliards de dollars qui inclut 10 milliards pour les provinces et les territoires, dont 1 milliard sera réservé aux projets locaux des petites collectivités de moins de 100 000 habitants, et 4 milliards pour des projets d'importance nationale; et
- 1,25 milliard de dollars en nouveau financement par l'entremise du Fonds PPP Canada.

Alors que nous travaillons à la mise en oeuvre du Plan, nos programmes actuels continueront d'offrir un financement pour les projets d'infrastructure dans l'ensemble du pays. Cela représente 6 milliards de dollars qui continueront d'être versés pour des projets en 2014-2015 et au-delà, et ce financement garantira que les prochaines saisons de construction pourront être mises à profit pour répondre aux priorités locales en matière d'infrastructure.

Ces investissements sans précédent témoignent de l'engagement indéfectible du gouvernement à renforcer les infrastructures publiques. Infrastructure Canada a démontré sa capacité à mettre en œuvre avec succès des programmes de financement des infrastructures en soutenant plus de 23 000 projets d'infrastructure depuis 2006.

Le Ministère s'appuiera sur sa solide expérience et sur ses pratiques de gestion prudentes et de saine gestion budgétaire pour mettre efficacement en œuvre les nouveaux programmes, tout en achevant de mettre en œuvre son actuelle série de programmes.

Je vous invite à suivre nos progrès à <u>www.infrastructure.gc.ca</u>, tandis que nous allons de l'avant avec nos investissements en infrastructure, qui continuent d'apporter des avantages significatifs et durables aux collectivités canadiennes.

L'honorable Denis Lebel, C.P., député

Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

1.1 Profil de l'organisation

Ministre: L'honorable Denis Lebel, C.P., député

Administrateur général : Louis Lévesque

Portefeuille ministériel : Infrastructure, Collectivités et Affaires intergouvernementales, et Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Année de constitution: 2002

Principaux instruments habilitants: Décret CP 2004-0325

Législation relative au Fonds de la taxe sur l'essence :

- Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, L.C. 2011, ch. 24, à l'adresse : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2011_24/page-1.html.
- Loi nº1 sur le plan d'action économique, L.C. 2013, ch. 33, article 233, à l'adresse : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2013_33/page-1.html.

Autre : Infrastructure Canada travaille en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour mettre en œuvre ses programmes. Ces ministères et organismes échangent leurs connaissances au sujet des priorités et des besoins locaux. Les partenaires d'exécution fédéraux d'Infrastructure Canada sont :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique;
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;
- Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor);
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario);
- · Transports Canada; et
- · Diversification de l'économie de l'Ouest.

1.2 Contexte organisationnel

1.2.1 Raison d'être

Des infrastructures publiques solides, modernes et de calibre mondial sont un facteur clé de l'atteinte des priorités du gouvernement du Canada qui sont de renforcer l'économie, d'assainir l'environnement et d'édifier des collectivités plus prospères et plus sécuritaires. Infrastructure Canada dirige les efforts que déploie le gouvernement du Canada pour relever les défis liés aux infrastructures publiques du Canada.

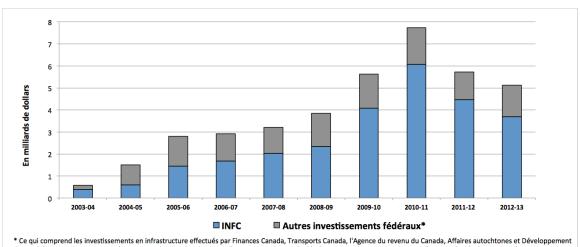
1.2.2 Responsabilités

I. Aperçu

Infrastructure Canada est le principal ministère chargé de diriger les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour améliorer les infrastructures publiques du Canada. Il s'acquitte de ce mandat grâce à trois principales activités : des investissements dans les actifs provinciaux, territoriaux et municipaux; l'établissement de partenariats clés avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé; et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques judicieuses. Le Ministère, qui a été créé en 2002, veille à ce que les Canadiens bénéficient d'infrastructures publiques de calibre mondial d'un océan à l'autre.

Comme l'indique la figure 1, le soutien fédéral pour les infrastructures publiques a fortement augmenté au cours de la dernière décennie. Infrastructure Canada est le principal contributeur de fonds fédéraux.

Figure 1 : Soutien fédéral pour les infrastructures provinciales, territoriales et municipales

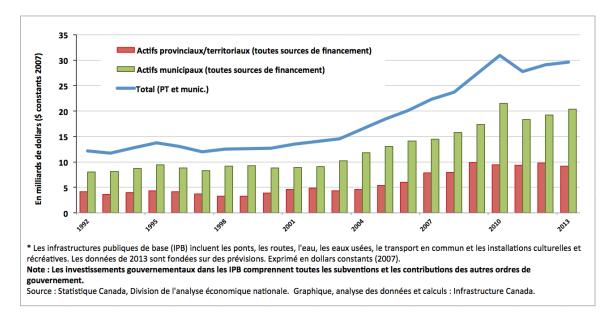


^{*} Ce qui comprend les investissements en infrastructure effectués par Finances Canada, Transports Canada, l'Agence du revenu du Canada, Affaires autochtones et Développemer du Nord, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Agence canadienne de développement économique du Nord, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Diversification de l'économie de l'Ouest du Canada et la Gendarmerie royale du Canada.

Source : Finances Canada et Infrastructure Canada, décembre 2013.

Les investissements que le gouvernement du Canada a effectués dans les infrastructures publiques au cours de la dernière décennie ont permis d'obtenir du financement des provinces, des territoires, des municipalités et d'autres partenaires, ce qui a donné lieu à une hausse globale considérable des investissements dans les infrastructures publiques de base (IPB) du pays¹ (figure 2). Les investissements combinés dans les infrastructures provinciales/territoriales et dans les infrastructures municipales (en dollars constants) ont représenté près de 30 milliards de dollars en 2013.

Figure 2 : Investissements provinciaux/territoriaux et municipaux dans les infrastructures publiques de base*, par propriétaire d'actifs



L'importance des investissements en infrastructure

Les infrastructures publiques du Canada constituent l'épine dorsale de notre pays. De l'eau que nous buvons aux routes que nous empruntons, les infrastructures profitent chaque jour à tous les Canadiens. Notre qualité de vie, la prospérité de nos collectivités et la résilience de notre économie dépendent de nos réseaux d'infrastructures publiques. Les investissements dans les infrastructures publiques stimulent la croissance économique et la productivité en permettant le déplacement plus efficace des personnes et des biens, en facilitant les activités commerciales, en favorisant le développement local et régional, et en favorisant la création d'emplois.

Au cours de la dernière décennie, les administrations provinciales, territoriales et municipales, grâce à l'aide financière du gouvernement du Canada, ont fait un grand pas en avant pour répondre aux besoins en investissements dans les infrastructures

¹ Selon la définition de Statistique Canada, les « infrastructures publiques de base » (IPB) comprennent les catégories d'actifs suivantes : les ponts, les routes, l'eau, les eaux usées, le transport en commun et les installations culturelles et récréatives. Les IPB excluent les établissements d'enseignement et de santé.

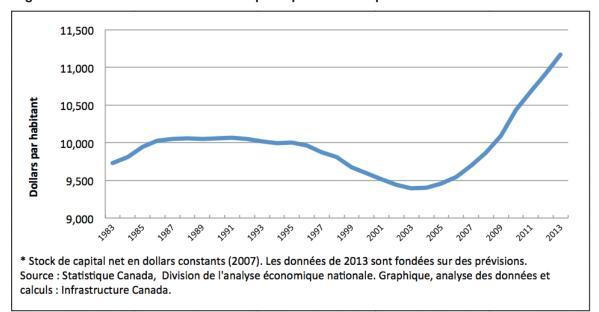


Figure 3 : Stock net* d'infrastructures publiques de base par habitant

et bâtir un Canada plus prospère. En effet, les investissements soutenus ont permis d'améliorer les infrastructures publiques mises à la disposition des familles et des entreprises canadiennes. Comme l'indique la figure 3, la valeur du stock net² d'infrastructures publiques de base par habitant au Canada a considérablement augmenté depuis le début des années 2000, après avoir connu une tendance à la baisse dès le début des années 1990. En fait, elle est passée de moins de 9 500 \$ par habitant en 2003 à environ 11 200 \$ en 2013.

Les investissements récents et soutenus ont également contribué au renouvellement et à l'amélioration continus des infrastructures publiques de base du Canada. Comme on le voit à la figure 4, l'âge moyen des infrastructures publiques de base est maintenant en train de diminuer, alors que la tendance était à la hausse depuis des années. Depuis le niveau record de 16,9 ans atteint de 2000 à 2003, l'âge moyen des infrastructures publiques de base est passé à 14,7 ans en 2011, et on prévoit qu'il s'établira à 14,3 ans pour 2012.

De grands progrès ont été réalisés pour diminuer l'âge moyen des infrastructures exprimé en pourcentage de la durée de vie utile. Selon la définition de Statistique Canada, la « vie utile » d'un actif est la durée de vie productive qui a été estimée au moment de son acquisition. Entre 2003 et 2012, l'âge moyen des infrastructures publiques de base du Canada en tant que pourcentage de la vie utile est passé de 65 pour cent à 53 pour cent. En termes de durée de vie utile, les infrastructures publiques de base du Canada rajeunissent. Parallèment, une valeur de 53 pour cent indique que l'ensemble des infrastructures publiques de base au Canada approche ou dépasse la moitié de leur durée de vie utile prévue.

² Le stock de capital sert de barème pour mesurer les investissements accumulés en capital. Le « stock net de capital » est la valeur de tous les actifs fixes actuellement en usage, rajustée de manière à tenir compte de la dépréciation (âge) de ces actifs.

Nouveau Plan Chantiers Canada – plus de 53 milliards de dollars

Fonds administrés par Infrastructure Canada Fonds administrés par d'autres organisations fédérales

Fonds d'amélioration des collectivités - 32,2 G\$

Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé 21,8 G\$

(Incluant 291 millions de dollars administrés par Affaires autochtones et Développement du Nord)

Nouveau Fonds Chantiers Canada³ – 14 G\$

Volet Infrastructures nationales (4 G\$)

(Incluant 155 millions de dollars administrés par Affaires autochtones et Développement du Nord)

Volet Infrastructures provinciales-territoriales (10 G\$)

Fonds des petites collectivités (1 G\$)

Projets nationaux et régionaux (9 G\$)

Remboursement de la taxe sur les produits et services aux municipalités (10,4 G\$)

(administré par l'Agence du revenu du Canada)

Fonds PPP Canada renouvelé – 1,25 G\$

(administré par PPP Canada Inc., une société d'État fédérale)

Financement aux termes des programmes d'infrastructure actuels pour 2014-2015 et les exercices subséquents – 6 G\$

(inclut les fonds administrés par Infrastructure Canada de même que les fonds administrés par d'autres ministères fédéraux)

³ Ceci inclut des ressources pour la gestion des programmes du ministère.

70% 17.5 16.9 17.0 en % de la durée de vie utile 16.5 65% 65.0% 16.0 infrastructu 15.5 60% 15.0 14.5 55% 14.0 Âge en % de la durée de vie utile Âge • Âge moyen des infrastructures publiques de base (IPB) 13.5 53.0% 50% 13.0 2002 2004 2000 2006 2008 2010 2012 Les infrastructures publiques de base (IPB) incluent les ponts, les routes, l'eau, les eaux usées, le transport en commun et les installations culturelles et récréatives. Les données de 2012 sont fondées sur des prévisions. Source : Statistique Canada, Division de l'analyse économique nationale. Graphique, analyse des données et calculs : Infrastructure Canada.

Figure 4 : Âge moyen et âge en pourcentage de la durée de vie utile des infrastructures publiques de base (IPB)

Bien que les investissements effectués partout au pays aient été importants au cours des dernières années, tous les ordres de gouvernement partagent la responsabilité de s'assurer qu'on continue d'investir dans des infrastructures publiques de qualité afin que le Canada puisse demeurer concurrentiel sur le marché mondial.

Le Nouveau Plan Chantiers Canada : S'appuyer sur nos récentes réussites

En 2007, le gouvernement du Canada a lancé le plan Chantiers Canada de 33 milliards de dollars, le tout premier plan fédéral pour les infrastructures. Grâce au plan Chantiers Canada de 2007, le gouvernement du Canada a appuyé des milliers de projets qui ont permis aux Canadiens de disposer de meilleures infrastructures publiques et qui ont renforcé l'économie nationale.

Dans le Plan d'action économique du Canada annoncé dans le Budget 2009, le gouvernement a reconnu le rôle important que jouent les infrastructures pour stimuler et soutenir l'économie canadienne. Dans le cadre du plan, on a créé le Fonds de stimulation de l'infrastructure de 4 milliards de dollars pour des projets d'infrastructure prêts à être construits, on a alloué un financement supplémentaire au volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, on a créé le Fonds pour l'infrastructure verte et on a accéléré le versement du financement au titre du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires et du Fonds Chantiers Canada afin de faire démarrer des projets plus tôt que prévu.

Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement a annoncé le Nouveau Plan Chantiers Canada, un engagement financier sur 10 ans qui entrera en vigueur en 2014-2015 et qui permettra de construire des routes, des ponts, des métros, des infrastructures pour les services de trains de banlieue et d'autres infrastructures publiques en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé. Le Nouveau Plan

Chantiers Canada prévoit plus de 53 milliards de dollars en financement, dont 47,45 milliards en nouveau financement réparti entre trois principaux fonds : le Fonds d'amélioration des collectivités, le Nouveau Fonds Chantiers Canada et le Fonds PPP Canada renouvelé.

II. Programmes de paiements de transfert

En 2014-2015, Infrastructure Canada continuera de surveiller l'investissement de milliards de dollars dans les infrastructures, notamment dans le cadre de projets réalisés aux termes des programmes de paiements de transfert du Nouveau Plan Chantiers Canada, des programmes du plan Chantiers Canada de 2007, qui sont maintenant à un stade avancé de leur cycle de vie, de même que d'autres programmes temporisés.

L'ensemble des programmes de paiements de transfert d'Infrastructure Canada répond aux besoins locaux et régionaux en infrastructure tout en favorisant l'atteinte des priorités nationales. Ces programmes aident à renforcer l'économie canadienne, à assurer le transport des personnes et des biens, et à assainir l'eau et l'air.

Aperçu des programmes de paiements de transfert actuels d'Infrastructure Canada4:

Financement pour les priorités provinciales-territoriales

Le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires (2,275 milliards de dollars, annoncé dans le Budget 2007)

Dans le cadre du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires, chaque administration reçoit un financement de base lui permettant de répondre à ses priorités en matière d'infrastructure de base. L'ensemble des provinces et des territoires profite de cet investissement dans des infrastructures publiques modernes, en particulier les administrations moins peuplées.

Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques

Le Fonds de la taxe sur l'essence

(21,5 milliards de dollars, annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013)

Fondé sur le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) précédent, dans le cadre duquel on a alloué 13 milliards de dollars entre 2005 et 2014, le FTE renouvelé fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars. À compter de 2014, et pour une période de 10 ans, le FTE fournira chaque année aux municipalités canadiennes plus de 2 milliards de dollars en financement permanent, prévisible et souple pour leur permettre de répondre aux priorités locales en matière d'infrastructure. Le FTE renouvelé est maintenant indexé à 2 pour cent par année et il donnera aux municipalités une plus grande souplesse pour dépenser les fonds fédéraux dans un plus large éventail de priorités en infrastructure.

Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales

Le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada⁵ (4 milliards de dollars, annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013)

Le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars. Ce nouveau programme de 10 ans fondé sur le mérite, qui entrera en vigueur en 2014-2015, appuiera des investissements dans des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, particulièrement ceux qui favorisent la création d'emplois, la croissance économique et la productivité.

- 4 Affectations originales pour les programmes de paiements de transfert; elles ne reflètent pas les transferts hors des programmes ni les réaffectations à d'autres priorités gouvernementales.
- 5 Au moment de la production du présent rapport, le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada n'était pas inclus dans les ressources financières budgétaires d'Infrastructure Canada.

Le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk

(200 millions de dollars, annoncé dans le Budget 2011 et augmenté en 2013)

Le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk appuie la construction d'une route toutes saisons entre Inuvik et Tuktoyaktuk, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui permettra de compléter le réseau routier du Canada en le reliant d'un océan à l'autre. Cette route renforcera la présence du Canada dans l'Arctique et contribuera au développement économique et social dans le Nord.

Le Fonds pour l'infrastructure verte

(1 milliard de dollars, annoncé dans le Budget 2009/Plan d'action économique)

Le Fonds pour l'infrastructure verte cible des projets qui amélioreront la qualité de l'environnement et qui mèneront à une économie plus durable à long terme. Ce programme de financement fondé sur le mérite cible plus particulièrement les projets qui favorisent l'assainissement de l'air et de l'eau, ainsi que la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le Fonds sur l'infrastructure frontalière

(600 millions de dollars, annoncé dans le Budget 2001)

Le Fonds sur l'infrastructure frontalière vise à investir dans les infrastructures matérielles et les réseaux de transport, ainsi que dans l'amélioration de la capacité analytique aux passages frontaliers. Puisque le Fonds aide à maintenir et à accroître lefficience à long terme de la frontière canadoaméricaine, il est essentiel à la croissance économique du Canada et à ses relations commerciales avec les États-Unis.

Investissements dans les infrastructures de grande envergure

Le volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada⁶ (annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013)
Sous-volet Projets nationaux et régionaux – 9 milliards de dollars

Le volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars. À compter de 2014-2015, ce programme de 10 ans appuiera des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, régionale et locale réalisés partout au pays dans le cadre d'un large éventail de catégories. Ce volet du Nouveau Fonds Chantiers Canada comprendra un financement de base pour chaque province and territoire. Grâce au sous-volet Projets nationaux et régionaux (PNR), on investira 9 milliards de dollars dans des projets d'importance nationale et régionale.

Le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada

(6,7 milliards de dollars, annoncé dans le Budget 2007)

Le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada cible les grands projets d'infrastructure d'importance nationale ou régionale. Il accroît l'investissement global dans les infrastructures publiques et contribue à l'atteinte des grands objectifs fédéraux que sont la croissance économique, l'assainissement de l'environnement et le développement de collectivités fortes et prospères. L'objectif est de consacrer deux tiers du financement aux priorités nationales que sont l'eau, les eaux usées, le transport en commun, les routes essentielles du réseau routier national et l'énergie verte.

Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

(4,3 milliards de dollars, annoncé dans les budgets 2001 et 2003)

Le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique appuie des projets qui soutiennent la croissance économique et qui améliorent la qualité de vie des Canadiens. Les catégories d'investissements incluent : les autoroutes et les voies ferrées, le transport local, le tourisme et le développement urbain, l'eau et les eaux usées, et les infrastructures à large bande (connectivité des télécommunications).

10

⁶ Au moment de la production du présent rapport, le volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada n'était pas inclus dans les ressources financières budgétaires d'Infrastructure Canada.

Investissements dans les infrastructures des petites collectivités

Le volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada⁶ (annoncé dans le Budget 2013/Plan d'action économique de 2013) Sous-volet Fonds des petites collectivités – 1 milliard de dollars

Le volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada fait partie du Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars. À compter de 2014-2015, ce programme de 10 ans appuiera des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, régionale et locale réalisés partout au pays dans le cadre d'un large éventail de catégories. Ce volet du Nouveau Fonds Chantiers Canada comprendra un financement de base pour chaque province and territoire. Grâce au sous-volet Fonds des petites collectivités (FPC), on investira 1 milliard de dollars dans des projets locaux réalisés dans de petites collectivités de moins de 100 000 habitants.

Le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada

(1,5 milliard de dollars, annoncé dans le Budget 2007 et augmenté dans le Budget 2009/ Plan d'action économique)

Le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada cible les projets réalisés dans des collectivités de moins de 100 000 habitants. Le Fonds tient compte des besoins uniques en infrastructure des petites collectivités canadiennes et est axé sur les projets qui satisfont aux objectifs liés à l'environnement, à l'économie et à la qualité de vie. (On a alloué au volet Collectivités, dont la valeur initiale était de 1 milliard de dollars, un montant additionnel de 500 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.)

1.3 Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)

Pour la période de planification 2014-2015, on a modifié l'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Infrastructure Canada afin d'inclure un résultat stratégique, cinq programmes et les services internes à l'appui des activités connexes. On aborde ces programmes en détail dans la section II du présent rapport.

- 1 Résultat stratégique : Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère
 - **1.1 Programme :** Financement pour les priorités provinciales-territoriales
 - **1.2 Programme :** Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques
 - **1.3 Programme :** Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales
 - **1.4 Programme :** Investissements dans les infrastructures de grande envergure
 - **1.5 Programme :** Investissements dans les infrastructures des petites collectivités

Services internes

Ces cinq programmes donnent une vue d'ensemble des principaux secteurs d'activités et initiatives du Ministère pour l'année. Ils définissent également le cadre dans lequel sont regroupés tous nos programmes de paiements de transfert, décrits dans la section précédente.

Les cinq programmes mèneront à la construction et à l'amélioration d'infrastructures publiques, contribuant ainsi au résultat stratégique du Ministère qui consiste à bâtir un Canada plus prospère. Les caractéristiques de la conception de ces programmes sont prises en compte dans la méthode de mesure du rendement du Ministère.

Tableau de concordance de l'architecture d'alignement des programmes :

En 2013-2014, l'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Infrastructure Canada incluait les deux résultats stratégiques et neuf programmes suivants :

Résultat stratégique 1 :

Les provinces, les territoires et les municipalités reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral pour leurs priorités liées à l'infrastructure.

Programmes:

- Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires
- · Fonds de la taxe sur l'essence

Résultat stratégique 2 :

Du financement est versé pour une infrastructure publique rentable et de qualité qui répond aux besoins des Canadiens dans une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables.

Programmes:

- Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada
- Volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada
- Fonds pour l'infrastructure verte
- Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique
- Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
- Fonds sur l'infrastructure frontalière
- Analyse économique et Recherche

Services internes

Pour la période de planification 2014-2015, Infrastructure Canada a établi une AAP simplifiée et plus solide reflétant mieux l'activité centrale du Ministère, qui est d'aider à rendre le Canada plus prospère. De plus, on a modifié l'AAP de manière à tenir compte du financement du Nouveau Fonds Chantiers Canada et à assurer une stabilité à plus long terme, puisque les changements au niveau des programmes de paiements de transfert et des priorités ministérielles peuvent être effectués plus facilement dans le cadre de cette nouvelle structure.

Dans le cadre de la nouvelle AAP, les programmes de paiements de transfert du Ministère, qui correspondaient autrefois aux « Programmes » de l'AAP, sont maintenant regroupés sous un des cinq nouveaux programmes plus généraux. Chacun des cinq programmes est décrit plus en détail dans la section II du présent rapport.

1.4 Priorités organisationnelles

Les quatre priorités organisationnelles suivantes guideront le travail du Ministère en 2014-2015 :

Priorité	Type ⁷	Programme(s)
Travailler avec les partenaires pour mettre en œuvre les ententes du Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé	Nouvelle	Programme : Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

• Les investissements effectués dans les infrastructures publiques aux termes de ce programme de financement permettent au Ministère d'assumer directement sa responsabilité de fournir une aide financière pour des infrastructures publiques qui répondent aux besoins des Canadiens relativement à une économie plus forte, à un environnement plus propre et à des collectivités plus prospères. Pour refléter la permanence du Fonds de la taxe sur l'essence, le Ministère conclura au moins 13 nouvelles ententes avec les provinces, les territoires et les associations municipales, qui concluront ensuite des ententes pour le versement des fonds à des milliers de municipalités.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité :

Les modalités du FTE permanent ayant été approuvées, la priorité sera de veiller à ce que toutes les ententes fédérales-provinciales/territoriales soient signées et à ce que le premier versement au titre du FTE permanent soit effectué en juillet 2014.

Priorité	Туре	Programme(s)
Travailler avec les partenaires financiers pour mettre en œuvre le Nouveau Fonds Chantiers Canada	Nouvelle	Programmes : Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales; et Investissements dans les infrastructures de grande envergure Investissements dans les infrastructures des petites collectivités

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

• Le Plan d'action économique de 2013 du gouvernement du Canada, qui s'appuie sur le plan Chantiers Canada de 2007, a instauré le Nouveau Plan Chantiers Canada afin de fournir du financement pour des infrastructures provinciales, territoriales et municipales qui soutiennent la croissance économique et la prospérité à long terme. Une des composantes clés du Plan est le Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC), composé du volet Infrastructures nationales (VIN) de 4 milliards de dollars et du volet Infrastructures provinciales-territoriales (VIPT) de 10 milliards de dollars. Le NFCC permettra de verser 14 milliards de dollars sur 10 ans pour des projets d'infrastructure publique d'importance nationale, régionale et locale partout au pays.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité :

Infrastructure Canada va poursuivre ses consultations avec la Fédération canadienne des municipalités et d'autres intervenants dans le but de mettre la dernière main aux paramètres de ce fonds, qu'il s'engage à lancer d'ici le 31 mars 2014.

⁷ Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie — établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente — établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle — établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Priorité	Туре	Programme(s)
Travailler avec les partenaires financiers pour poursuivre la mise en œuvre des programmes existants tout en assurant une gestion et une surveillance prudentes de ces programmes	Permanente	Programmes: Financement pour les priorités provincialesterritoriales; Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales; Investissements dans les infrastructures de grande envergure; et Investissements dans les infrastructures des petites collectivités.

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Cette priorité de gestion permettra de s'assurer que les éléments de la gouvernance des programmes, comprenant les cadres de contrôle de la gestion, la documentation, la surveillance, les outils de production de rapports et les régimes de vérification internes, sont établis et mis en œuvre efficacement de façon à assurer une gestion prudente de toutes les dépenses des programmes.
- Il faut veiller à ce que la clôture des programmes temporisés comme le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique soit effectuée de façon efficace.
- Les investissements effectués dans les infrastructures publiques dans le cadre de ces programmes permettent au Ministère d'assumer directement sa responsabilité de verser une aide financière pour des infrastructures publiques qui répondent aux besoins des Canadiens relativement à une économie plus forte, à un environnement plus propre et à des collectivités plus prospères.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité :

Le Ministère continuera de travailler avec les administrations provinciales, territoriales et municipales pour identifier de nouveaux projets d'infrastructure, engager les fonds restants et faire avancer les projets au moyen du processus d'approbation et de négociation des ententes de financement, tout en maintenant une gestion et une surveillance prudentes. Le Ministère veillera à la fermeture adéquate des dossiers liés aux projets réalisés aux termes du plan Chantiers Canada de 2007 et des programmes temporisés, et il effectuera, s'il y a lieu, les évaluations et les vérifications requises concernant les projets et les programmes. Le Ministère continuera aussi de collaborer avec ses partenaires pour veiller à l'achèvement des projets dans les délais impartis.

14

Priorité	Туре	Programme(s)
Continuer à réaliser des	Déjà établie	Programmes :
economies opérationnelles par la réalisation efficace du mandat du Ministère		Financement pour les priorités provincialesterritoriales;
mandat du Ministere		Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques;
		Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales;
		Investissements dans les infrastructures de grande envergure;
		Investissements dans les infrastructures des petites collectivités; et
		Services internes

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

 Continuer à réaliser des économies opérationnelles fera en sorte que les Canadiens continueront d'en avoir plus pour leur argent. Le Budget 2013 confirme les efforts que déploie le gouvernement pour trouver des façons de mieux administrer et mettre en œuvre ses programmes et ses services.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité :

En se fondant sur la mise en œuvre continue des leçons tirées des programmes d'infrastructure des dix dernières années, Infrastructure Canada continuera d'assurer une gestion prudente dans la mise en œuvre de ses programmes afin de réaliser d'autres économies dans un contexte de restrictions financières. En particulier, des gains d'efficience dans la mise en œuvre du Nouveau Fonds Chantiers Canada seront réalisés grâce à une conception de programme qui, dans l'ensemble, est davantage fondée sur les risques, établit un processus d'approbation simplifié et établit des processus internes plus efficients. Infrastructure Canada continuera à travailler avec les organismes centraux pour confirmer les fonds de fonctionnement requis pour 2014-2015 et les exercices subséquents afin de stabiliser les activités du Ministère.

Infrastructure Canada continuera également de renforcer son système de gestion des dépenses en améliorant la fonction de remise en question, en examinant avec une diligence raisonnable l'information figurant dans les documents du Cabinet et en attestant la qualité de l'information. Le Ministère continuera également de travailler avec le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG) pour peaufiner le modèle d'établissement des coûts ministériels afin de soutenir la détermination des coûts de base des activités ministérielles et des programmes de contribution, conformément aux tendances actuelles relatives aux méthodes d'établissement des coûts.

1.5 Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien vers l'architecture d'alignement des programmes
Lancer en temps opportun les programmes du Nouveau Plan Chantiers Canada	Le Ministère travaille avec les provinces, les territoires, les associations municipales et les municipalités afin que les ententes du FTE renouvelé soient signées à temps pour le versement des paiements en 2014-2015. En ce qui concerne les programmes du Nouveau Fonds Chantiers Canada, lorsque les paramètres seront en place, le Ministère travaillera avec les provinces, les territoires et les municipalités pour s'assurer que les processus et les ententes sont en place pour pouvoir identifier et approuver de nouveaux projets.	 Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales Investissements dans les infrastructures de grande envergure Investissements dans les infrastructures des petites collectivités
Gérer le transfert du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures (SPGII) à Services partagés Canada afin de répondre plus efficacement aux besoins d'INFC concernant le SPGII	Le Ministère continuera de favoriser de solides relations avec Services partagés Canada (SPC), notamment en tenant des réunions hebdomadaires avec le groupe de travail de l'équipe chargée de la transition vers SPC, des réunions bimensuelles avec l'équipe de directeurs chargée de la transition vers SPC, ainsi que des réunions trimestrielles avec l'équipe de transition vers SPC au niveau des DG.	Services internes
S'assurer que les défis liés à la gestion des ressources ne diminuent pas la capacité du Ministère à remplir pleinement son mandat	Le Ministère se concentre sur la mise en œuvre des mesures stratégiques clés énoncées dans son Plan intégré des activités et des ressources humaines afin de relever les défis en matière de dotation, et il adapte également sa structure organisationnelle pour assurer un alignement approprié de ses ressources afin de mettre en œuvre efficacement ses priorités.	Services internes

Le Ministère utilise une approche globale pour identifier, évaluer et gérer les risques au niveau stratégique et opérationnel, et au niveau des programmes et des projets. Dans le cadre de cette approche, il procède régulièrement à des analyses du contexte avec la participation directe des cadres du Ministère. La plus récente mise à jour du Profil de risque ministériel reflète les annonces contenues dans le Plan d'action économique de 2013, y compris les programmes du Nouveau Plan Chantiers Canada. En 2014-2015, le Ministère surveillera ses réponses aux risques et fera rapport sur celles-ci, et il examinera les risques et les mettra à jour dans le contexte des facteurs de risques environnementaux émergents et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des réponses aux risques.

1.6 Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues – en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015 ⁸	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
	2014-2015 ⁸	2015-20168	2016-2017 ⁸
3 321 597 771	3 321 597 771	3 179 615 619	2 544 531 472

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
ÀD ⁹	ÀD ⁹	ÀD ⁹

⁸ Le financement pour les programmes de paiements de transfert du Nouveau Fonds Chantiers Canada n'est pas inclus dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, ni dans les dépenses prévues pour 2014-2015 ou les dépenses prévues pour 2015-2016 et 2016-2017. De plus, le Budget principal des dépenses de 2014-2015, les dépenses prévues pour 2014-2015 et les montants des exercices futurs n'incluent pas le financement pour le budget de fonctionnement d'Infrastructure Canada, à l'exception de petits soldes d'ouverture.

⁹ Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2014-2015 reste à déterminer (ÀD). Le nombre d'ETP pour les exercices futurs reste à déterminer en fonction de la situation relative aux fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

Sommaire de planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses 2011-2012	Dépenses 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015 ¹⁰	Dépenses prévues 2014-2015 ¹⁰	Dépenses prévues 2015-2016 ¹⁰	Dépenses prévues 2016-2017 ¹⁰
Résultat strate	égique : Des in	frastructures p	ubliques pour u	n Canada plus p	prospère		
Financement pour les priorités provinciales-territoriales	188 695 432	236 858 957	321 031 182	55 351 611	55 351 611	0	0
Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques	2 206 246 353	1 965 101 267	2 108 876 567	1 973 411 002	1 973 411 002	1 973 411 002	2 072 074 474
Investisse- ments dans les priorités liées aux infrastructures nationales	65 315 284	123 950 005	189 684 160	193 145 913	193 145 913	133 788 508	133 212 825
Investisse- ments dans les infrastructures de grande envergure	948 209 666	1 162 603 384	1 198 298 550	958 832 530	958 832 530	836 150 579	337 403 794

18

¹⁰ Le financement pour les programmes de paiements de transfert du Nouveau Fonds Chantiers Canada n'est pas inclus dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, ni dans les dépenses prévues pour 2014-2015 ou les dépenses prévues pour 2015-2016 et 2016-2017.

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses 2011-2012	Dépenses 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015 ¹⁰	Dépenses prévues 2014-2015 ¹⁰	Dépenses prévues 2015-2016 ¹⁰	Dépenses prévues 2016-2017 ¹⁰
Investisse- ments dans les infrastructures des petites collectivités	301 926 560	221 479 608	228 370 854	139 431 232	139 431 232	234 823 236	398 085
Programmes sous l'ancienne AAP*	774 192 222	557 453					
Total partiel résultat stratégique	4 484 585 517	3 710 550 674	4 046 261 313	3 320 172 288	3 320 172 288	3 178 173 325	2 543 089 178
Total partiel services internes	55 524 756	42 105 718	29 906 605	1 425 48311	1 425 48311	1 442 29411	1 442 29411
Total	4 540 110 273	3 752 656 392	4 076 167 918	3 321 597 77112	3 321 597 771 ¹²	3 179 615 619 ¹²	2 544 531 472 ¹²

^{*} Remarque : les programmes en fin vie figurant dans l'ancienne architecture d'alignement des programmes sont : le Fonds de stimulation de l'infrastructure, le Complément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, et Analyse économique et Recherche.

S'appuyant sur les investissements actuels du Canada en infrastructure, le Plan d'action économique de 2013 a instauré le Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards, comprenant le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) renouvelé, qui continuera à soutenir les priorités en infrastructure des collectivités canadiennes. Dès 2014-2015, Infrastructure Canada mettra en œuvre les nouvelles ententes du FTE avec les provinces, territoires et municipalités. Sur les dix années du Plan, le FTE fournira près de 22 milliards en financement permanent, prévisible et souple pour les infrastructures publiques des municipalités.

Le Nouveau Fonds Chantiers Canada de 14 milliards constitue une autre composante clé du Nouveau Plan Chantiers Canada; il se compose du volet Infrastructures nationales et du volet Infrastructures provinciales-territoriales. Infrastructure Canada poursuit ses consultations avec la Fédération canadienne des municipalités et d'autres intervenants dans le but de mettre la dernière main aux paramètres de ce fonds, qu'il s'engage à lancer d'ici le 31 mars 2014.

¹¹ Les montants de financement des services internes pour 2014-2015 et les exercices subséquents représentent seulement les soldes d'ouverture.

¹² Le financement pour les programmes de paiements de transfert du Nouveau Fonds Chantiers Canada n'est pas inclus dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, ni dans les dépenses prévues pour 2014-2015 ou les dépenses prévues pour 2015-2016 et 2016-2017. De plus, le Budget principal des dépenses de 2014-2015, les dépenses prévues pour 2014-2015 et les montants des exercices futurs n'incluent pas le financement pour le budget de fonctionnement d'Infrastructure Canada, à l'exception de petits soldes d'ouverture.

Pendant qu'il travaille sur ces nouveaux programmes, Infrastructure Canada continuera de travailler avec ses partenaires pour que les projets soient achevés en temps opportun aux termes des programmes en cours, comme les volets Grandes infrastructures et Collectivités du Fonds Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte et d'autres fonds temporisés.

En 2014-2015, la mise en œuvre du FTE renouvelé et d'autres fonds existants, sauf le Nouveau Fonds Chantiers Canada, représentera des dépenses totalisant 3,3 milliards pour la construction d'infrastructures publiques au pays. À mesure qu'on confirmera le financement des nouveaux programmes et que les projets débuteront dès 2014-2015, les prévisions des dépenses du Ministère seront ajustées en conséquence. Comme par le passé, Infrastructure Canada réalisera des économies opérationnelles en 2014-2015 et remplira son mandat grâce à la gestion, l'administration et la mise en œuvre prudentes des programmes d'infrastructure afin d'optimiser les ressources pour les contribuables.

En s'appuyant sur ses projets de collaboration réussis, Infrastructure Canada travaillera avec ses partenaires et les intervenants pour améliorer les infrastructures publiques, tout en continuant à diriger les efforts du Canada pour répondre aux besoins en infrastructures du pays.

1.6.1 Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses budgétaires prévues en 2014-2015 selon les secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental (en dollars)¹³

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère	Financement pour les priorités provinciales-territoriales	Affaires économiques	Croissance économique forte	55 351 611
	Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques	Affaires économiques	Croissance économique forte	1 973 411 002
	Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales	Affaires économiques	Croissance économique forte	193 145 913
	Investissements dans les infrastructures de grande envergure	Affaires économiques	Croissance économique forte	958 832 530
	Investissements dans les infrastructures des petites collectivités	Affaires économiques	Croissance économique forte	139 431 232

Total des dépenses prévues par secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues ¹⁴
Affaires économiques	3 320 172 288

¹³ Le Cadre pangouvernemental du Secrétariat du Conseil du Trésor est disponible à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

¹⁴ Le total des dépenses prévues n'inclut pas le financement pour les programmes de paiements de transfert du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

1.7 Tendances relatives aux dépenses du Ministère

1.7.1 Tendances relatives aux dépenses

En 2014-2015, Infrastructure Canada prévoit dépenser 3,3 milliards de dollars en investissements dans les infrastructures dans le cadre de ses programmes afin d'atteindre les résultats visés par les progammes et de contribuer à l'atteinte de son résultat stratégique.

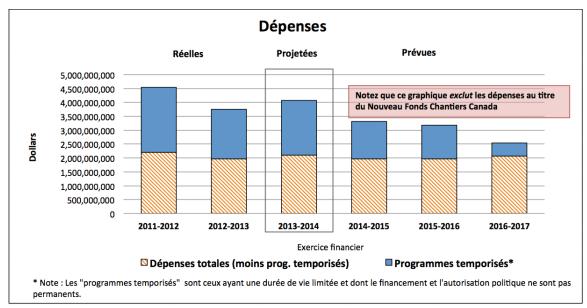


Figure 5 : Tendances relatives aux dépenses du Ministère

1.7.2 Écarts dans les tendances en matière de dépenses liées aux programmes

Dans l'ensemble, la figure 5 montre la stabilité et la prévisibilité des fonds d'infrastructure fournis dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) (sections hachurées dans le graphique), avec des dépenses s'élevant à environ 2 milliards de dollars par année. Dans ce graphique, le FTE est le seul programme de paiements de transfert à ne pas être considéré comme étant un « programme temporisé », tel que défini par le Conseil du Trésor.

En 2014-2015 et durant les exercices suivants, le Ministère continuera de verser du financement pour la mise en œuvre de ses programmes de paiements de transfert en cours, de même que pour les programmes du Nouveau Plan Chantiers Canada, qui fait partie du Plan d'action économique de 2013. Puisque la figure 5 n'inclut pas les dépenses prévues pour les programmes du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le graphique montre une diminution générale des niveaux de dépenses dans le cadre des « programmes temporisés », étant donné que les programmes existants sont en fin de vie. Les dépenses prévues pour les nouveaux programmes n'ont pas été incluses vu qu'elles n'étaient pas incluses dans les ressources financières budgétaires d'Infrastructure Canada au moment de la rédaction du présent rapport.

Le sommet atteint en 2011-2012 sur le plan des dépenses reflète la fermeture de deux programmes d'Infrastructure Canada relevant du Plan d'action économique (PAE) de 2009 : le Fonds de stimulation de l'infrastructure et le Complément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada. Parallèlement, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de ses programmes aux termes du plan Chantiers Canada de 2007.

1.8 Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels d'Infrastructure Canada, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2014-2015. La version électronique du Budget principal des dépenses se trouve à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.

1.9 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016¹⁵, déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour les années 2013 à 2016. La SFDD énonce les priorités fédérales de développement durable du Canada pour une période de trois ans, conformément à la Loi fédérale sur le développement durable (LFDD).

Infrastructure Canada continue de jouer un rôle important pour aider à créer un avenir plus durable pour les Canadiens. Le large éventail de programmes d'infrastructure du Ministère soutient des milliers de projets au Canada, projets qui contribuent à assainir l'environnement dans des domaines comme l'eau potable, les eaux usées, l'énergie propre, le transport en commun et le réaménagement de friches industrielles. Bon nombre de ces investissements en infrastructure appuient deux des thèmes de la SFDD:

- 1. Relever les défis liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air
- 2. Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau

En plus de fournir du financement grâce aux programmes d'infrastructure fédéraux, les mesures prises par Infrastructure Canada soutiennent le quatrième thème de la Stratégie fédérale de développement durable : *Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement.* Le Ministère continue de mettre en œuvre des mesures en matière d'achats écologiques, de réduction des déchets et de consommation énergétique, et d'organiser des activités de promotion et de sensibilisation. Vous trouverez plus de renseignements sur les initiatives d'achats écologiques du Ministère dans le tableau sur l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG), qui se trouve dans les tableaux de renseignements supplémentaires du présent Rapport sur les plans et les priorités, à http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html.

¹⁵ Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1.

<u> </u>	

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

L'architecture d'alignement des programmes d'Infrastructure Canada comporte un résultat stratégique, cinq programmes et les services internes à l'appui de ses activités. L'information présentée dans cette section est organisée conformément à la structure de l'architecture d'alignement des programmes d'Infrastructure Canada:

Résultat stratégique : Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère

Programmes:

- · Financement pour les priorités provinciales-territoriales;
- Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques;
- Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales;
- Investissements dans les infrastructures de grande envergure; et
- Investissements dans les infrastructures des petites collectivités.

Les indicateurs de rendement établis pour le résultat stratégique d'INFC donnent un aperçu de l'engagement du Canada à l'égard des infrastructures de trois façons : les niveaux d'investissements publics soutenus dans les infrastructures, l'état des infrastructures exprimé en âge moyen des infrastructures et les niveaux de service relatifs aux infrastructures exprimés en stock d'infrastructures par habitant. Les trois facteurs sont étroitement reliés et, ultimement, ils ont un impact sur la prospérité à long terme du Canada.

Mesure du rendement :

Indicateur de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Rang parmi les pays du G7 pour ce qui est de l'investissement public en infrastructure exprimé en pourcentage du PIB	Dépasser la moyenne du G7 (en utilisant les données de 2011)	31 mars 2015
Âge moyen des infrastructures publiques de base exprimé en pourcentage de la durée de vie utile (selon la définition de Statistique Canada)	53,0 % (basée sur les données de prévision de 2012)	31 mars 2015
Stock d'infrastructures publiques de base par habitant	10 800 \$ (basée sur les données de prévision de 2012)	31 mars 2015

Remarque : les sources utilisées pour ces indicateurs sont les données de l'OCDE et de Statistique Canada.

2.1 Résultat stratégique

Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère

2.1.1 Programme : Financement pour les priorités provinciales-territoriales

Description du programme :

Ce programme offre un financement prévisible à chaque province et territoire afin d'améliorer le réseau d'infrastructures publiques du Canada. Les paiements fédéraux destinés aux provinces et aux territoires sont effectués conformément aux modalités des ententes de financement signées, ce qui comprend l'acceptation des plans d'immobilisations et des rapports sur les dépenses par le gouvernement fédéral. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers afin d'augmenter l'investissement global dans les infrastructures publiques destinées aux Canadiens. Les paiements peuvent être effectués à l'avance et les dispositions de partage des coûts s'appliquent à un plan d'immobilisations dans son ensemble, et non aux initiatives particulières s'inscrivant dans un tel plan. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert suivant : le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
55 351 611	55 351 611	0	0

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
ÀD ¹⁶	0	0

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Le financement pour les priorités provinciales-territoriales permet d'obtenir des	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral pour les provinces	100 %	31 mars 2015
investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral pour les territoires	33 %	31 mars 2015

^{*} Cibles cumulatives sur toute la durée du programme.

26

¹⁶ Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2014-2015 reste à déterminer (ÀD). Le nombre d'ETP pour les exercices futurs reste à déterminer en fonction de la situation relative aux fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

Principaux points de planification

Afin de fournir une aide financière fédérale aux provinces et aux territoires pour leur permettre de répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont :

- Examiner et approuver, une fois prêts, les rapports de dépenses provinciaux et territoriaux, y compris tout rapport de dépenses final nécessaire pour que soit autorisé le versement des derniers paiements fédéraux aux administrations dans le cadre du programme;
- Continuer à procéder à la clôture du programme dans les provinces et les territoires qui ont répondu à toutes les exigences applicables à cet effet; et
- Veiller à la saine administration du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires en mettant constamment l'accent sur la surveillance et la gestion prudente du programme.

Pendant que les provinces et les territoires se dirigent vers l'achèvement de tous les projets réalisés dans le cadre du programme, le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires continuera de fournir du financement prévisible pour les aider à répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure de base.

2.1.2 Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques

Description du programme :

À l'appui du développement d'infrastructures publiques pour les Canadiens, ce programme offre un financement prévisible et souple aux municipalités, pour leur permettre de planifier à plus long terme et ainsi répondre aux priorités en matière d'infrastructure. On alloue du financement afin de bâtir et de remettre en état des infrastructures publiques dans le respect général des modalités des ententes administratives en vigueur. Les fonds fédéraux sont versés deux fois par année et il n'est pas nécessaire de les utiliser au cours de l'année où ils ont été octroyés. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert suivant : le Fonds de la taxe sur l'essence, une composante du Fonds d'amélioration des collectivités du gouvernement du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 973 411 002	1 973 411 002	1 973 411 002	2 072 074 474

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
ÀD ¹⁷	ÀD ¹⁷	ÀD ¹⁷

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Les provinces, les territoires et les associations municipales sont responsables du financement versé aux administrations locales dans le cadre du Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques	Pourcentage des administrations qui respectent les exigences des ententes en matière de rapports	100 %	31 mars 2015
Les municipalités ont accès à un Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques afin de construire et d'améliorer	Pourcentage de l'affectation du Fonds de la taxe sur l'essence qui est versée aux signataires des ententes	100 %	31 mars 2015
les infrastructures	Valeur du Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques qui a été dépensé	1,9 milliard de dollars	31 mars 2015

¹⁷ Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2014-2015 reste à déterminer (ÀD). Le nombre d'ETP pour les exercices futurs reste à déterminer en fonction de la situation relative aux fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

Principaux points de planification

Afin de fournir une aide financière fédérale aux municipalités pour leur permettre de répondre à leurs priorités en matière d'infrastructure, les principaux points de planification prévus dans ce programme sont :

- Collaborer avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux pour veiller à ce que les municipalités continuent d'avoir accès à des fonds pour leurs infrastructures et à ce que les bénéficiaires aient accès à du financement pour construire et améliorer les infrastructures municipales; et
- Signer et mettre en œuvre les ententes fédérales-provinciales/territoriales du Fonds de la taxe sur l'essence permanent, pour permettre ensuite à Infrastructure Canada de verser le premier paiement du Fonds de la taxe sur l'essence permanent avant le 15 juillet 2014.

En 2014-2015, les projets financés dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence continueront de contribuer à assainir l'eau et l'air, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les villes et collectivités canadiennes. Cependant, grâce au nouveau financement permanent, le Fonds de la taxe sur l'essence contribuera également à accroître la productivité et la croissance économique, et à renforcer les villes et les collectivités. L'élargissement des catégories d'investissements admissibles permettra d'arriver à ce résultat.

2.1.3 Programme : Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales

Description du programme :

Ce programme vise à affecter des fonds à des projets d'infrastructure qui favorisent l'atteinte des priorités nationales qui sont importantes pour l'ensemble des Canadiens. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet généralement d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Pour la plupart de ces programmes de paiements de transfert, le financement est alloué en fonction du mérite et d'un processus concurrentiel. Les paiements sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada¹⁸, le Fonds pour l'infrastructure verte, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2014-2015	2014-2015 ¹⁸	2015-2016 ¹⁸	2016-2017 ¹⁸
193 145 913	193 145 913	133 788 508	

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
ÀD ¹⁹	ÀD ¹⁹	ÀD ¹⁹

¹⁸ Les dépenses prévues au titre de ce programme pour 2014-2015 et les exercices suivants n'incluent pas le financement pour le programme de paiements de transfert intitulé volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

¹⁹ Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2014-2015 reste à déterminer (ÀD). Le nombre d'ETP pour les exercices futurs reste à déterminer en fonction de la situation relative aux fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Le financement d'Infrastructure Canada permet d'obtenir des investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé)	100 %	31 mars 2015
Des projets répondant aux priorités liées aux infrastructures nationales sont mis en œuvre	Nombre de projets répondant aux priorités liées aux infrastructures nationales terminés	15 projets	31 mars 2015
	Valeur des projets répondant aux priorités liées aux infrastructures nationales terminés	1,2 milliard de dollars	31 mars 2015

^{*} Cibles cumulatives sur toute la durée du programme. Les cibles pour ce programme sont uniquement basées sur les programmes de paiements de transfert suivants : le Fonds pour l'infrastructure verte et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. La date d'achèvement prévue de l'unique projet aux termes du Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk est le 31 mars 2018.

Principaux points de planification

Les principaux points de planification visent les quatre programmes suivants.

Volet Infrastructures nationales - Nouveau Fonds Chantiers Canada:

Afin de fournir du financement pour des projets d'importance nationale, particulièrement ceux qui soutiennent la création d'emplois, la croissance économique et la productivité, les principaux points de planification pour 2014-2015 sont :

 Poursuivre ses consultations avec la Fédération canadienne des municipalités et d'autres intervenants dans le but de mettre la dernière main aux paramètres de ce fonds, qu'il s'engage à lancer d'ici le 31 mars 2014.

Fonds pour l'infrastructure verte :

Afin de fournir du financement pour des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les points sont :

- Conclure des ententes de contribution pour certains projets d'infrastructure verte jugés prioritaires dans le cadre du Fonds; et
- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres aux projets pour veiller à ce que les dispositions des ententes soient respectées et à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement.

Les projets financés au titre du Fonds favoriseront l'assainissement de l'air et de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une économie plus durable à long terme.

Fonds sur l'infrastructure frontalière :

Afin de fournir du financement pour des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les points sont :

- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres à certains projets en partenariat avec Transports Canada;
- Faire en sorte que l'achèvement et la clôture des projets se fassent selon des procédures uniformes de surveillance et d'examen; et
- Rassembler et analyser l'information sur les projets aux fins de rapports.

Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk :

La construction de la première route toutes saisons entre Inuvik et Tuktoyaktuk permettra de relier le sud du Canada à la côte arctique de la mer de Beaufort. Les points sont :

- Contribuer aux priorités fédérales concernant la création d'emplois, l'amélioration des possibilités de développement dans le Nord et le renforcement de notre présence en Arctique; et
- Veiller à la saine administration du Fonds, en se concentrant sur la surveillance et la gestion prudente du programme.

2.1.4 Programme : Investissements dans les infrastructures de grande envergure

Description du programme :

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure d'importance nationale, régionale et/ou locale. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements en tant que tels sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le volet Infrastructures provinciale-sterritoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada²⁰, le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2014-2015	2014-2015 ²⁰	2015-2016 ²⁰	2016-2017 ²⁰
958 832 530	958 832 530	836 150 579	

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
ÀD ²¹	ÀD ²¹	ÀD ²¹

²⁰ Les dépenses prévues au titre de ce programme pour 2014-2015 et les exercices suivants n'incluent pas le financement pour le programme de paiements de transfert intitulé volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

²¹ Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2014-2015 reste à déterminer (ÀD). Le nombre d'ETP pour les exercices futurs reste à déterminer en fonction de la situation relative aux fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Le financement d'Infrastructure Canada permet d'obtenir des investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé)	100 %	31 mars 2015
Des projets d'infrastructure de grande envergure sont mis en œuvre	Nombre de projets d'infrastructure de grande envergure terminés	173 projets	31 mars 2015
	Valeur des projets d'infrastructure de grande envergure terminés	16,5 milliards de dollars	31 mars 2015

^{*} Cibles cumulatives sur toute la durée du programme. Les cibles pour ce programme sont uniquement basées sur les programmes de paiements de transfert suivants : le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Principaux points de planification

Les principaux points de planification visent les trois programmes suivants.

<u>Volet Infrastructures provinciales-territoriales - Nouveau Fonds Chantiers Canada</u> (sous-volet Projets nationaux et régionaux) :

Afin de fournir du financement pour des projets d'importance nationale et régionale, les points pour 2014-2015 sont :

 Poursuivre ses consultations avec la Fédération canadienne des municipalités et d'autres intervenants dans le but de mettre la dernière main aux paramètres de ce fonds, qu'il s'engage à lancer d'ici le 31 mars 2014.

Volet Grandes infrastructures - Fonds Chantiers Canada:

Afin de fournir du financement pour des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les points sont :

- Travailler avec les provinces pour cerner des projets de grande envergure pour engager le reste des affectations provinciales. D'ici la fin de l'exercice 2014-2015, presque tout le financement devrait être engagé (environ 6,7 milliards);
- Signer des ententes de contribution propres à certains projets d'infrastructure de grande envergure jugés prioritaires dans le cadre du Fonds Chantiers Canada de 2007; et
- Superviser la mise en œuvre des ententes propres aux projets, en veillant à ce que les dispositions des ententes soient respectées, à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement et à ce que les dossiers de projets soient fermés.

Les projets financés aux termes du volet favoriseront une économie concurrentielle, un environnement sain et des collectivités habitables en ciblant des projets d'infrastructure de grande envergure à l'échelle nationale et régionale.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique :

Afin de fournir du financement pour des infrastructures publiques rentables et de qualité qui répondent aux besoins des Canadiens, les points sont :

- Surveiller la mise en œuvre des ententes propres à certains projets, le cas échéant en collaboration avec les partenaires, pour veiller à ce que les dispositions des ententes soient respectées et à ce que les demandes de remboursement soient traitées efficacement;
- Collaborer avec les partenaires pour modifier les ententes de financement individuelles afin d'accorder aux bénéficiaires suffisamment de temps pour terminer tous les projets;
- Faire en sorte que l'achèvement et la clôture des projets se fassent selon des procédures uniformes de surveillance et d'examen; et
- Rassembler et analyser l'information sur les projets aux fins de rapports.

2.1.5 Programme : Investissements dans les infrastructures des petites collectivités

Description du programme :

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure de petites collectivités, de façon à répondre aux besoins locaux et/ou régionaux. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements en tant que tels sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants²² : le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.²³

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2014-2015	2014-2015	2015-2016	2016-2017
139 431 232	139 431 232	234 823 236	

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
ÀD ²⁴	ÀD ²⁴	ÀD ²⁴

²² À l'aide du processus annuel de modification de la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR), il est attendu que le sous-volet Fonds des petites collectivités (FPC) du Volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada sera inclus dans la description de ce programme.

²³ Étant donné que le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale tire à sa fin, il n'y a aucune nouvelle dépense prévue pour l'exercice 2014-2015.

²⁴ Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2014-2015 reste à déterminer (ÀD). Le nombre d'ETP pour les exercices futurs reste à déterminer en fonction de la situation relative aux fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles*	Date à laquelle la cible doit être atteinte
Le financement d'Infrastructure Canada permet d'obtenir des investissements en infrastructure auprès d'autres partenaires	Financement obtenu auprès des partenaires en pourcentage du financement fédéral (engagé)	200 %	31 mars 2015
Des projets d'infrastructure sont mis en œuvre dans les petites collectivités	Nombre de projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités	846 projets	31 mars 2015
	Valeur des projets d'infrastructure terminés dans les petites collectivités	2,8 milliards de dollars	31 mars 2015

^{*} Cibles cumulatives sur toute la durée du programme. Les cibles pour ce programme sont uniquement basées sur le programme de paiements de transfert suivant : volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada.

Principaux points de planification

Les principaux points de planification relatifs à ce programme visent les programmes de paiements de transfert suivants.

Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada :

En collaborant avec ses partenaires d'exécution fédéraux dans le cadre d'un accord sur le niveau de service, Infrastructure Canada continue de mettre en œuvre ce programme avec les partenaires provinciaux pour soutenir les projets des collectivités de moins de 100 000 habitants. Les infrastructures liées à l'eau, les infrastructures liées aux eaux usées et les routes locales sont les plus grandes catégories d'investissements.

Étant donné que la date limite pour l'approbation de nouveaux projets dans le cadre du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada est fixée au 31 mars 2014, la mise en œuvre du programme en 2014-2015 consistera essentiellement à finir de remplir les exigences liées à la clôture des projets, à surveiller les projets en cours et à préparer la clôture du programme en 2017-2018.

<u>Volet Infrastructures provinciales-territoriales-Nouveau Fonds Chantiers Canada</u> (sous-volet Fonds des petites collectivités) :

Afin de fournir du financement pour des projets locaux réalisés dans de petites collectivités de moins de 100 000 habitants, les points pour 2014-2015 sont :

 Poursuivre ses consultations avec la Fédération canadienne des municipalités et d'autres intervenants dans le but de mettre la dernière main aux paramètres de ce fonds, qu'il s'engage à lancer d'ici le 31 mars 2014.

2.2 Programme : Services internes

Description du programme :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins relatifs aux programmes et à d'autres obligations d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services des acquisitions, services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies pour un programme en particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015 ²⁵	Dépenses prévues 2014-2015 ²⁵	Dépenses prévues 2015-2016 ²⁵	Dépenses prévues 2016-2017 ²⁵
1 425 483	1 425 483	1 442 294	1 442 294

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017	
ÀD ²⁶	ÀD ²⁶	ÀD ²⁶	

Principaux points de planification

Les principaux points de planification pour les services internes concernent huit activités clés, qui contribuent à l'amélioration des services qui appuient le Ministère dans la réalisation de son mandat.

²⁵ Le Budget principal des dépenses de 2014-2015, les dépenses prévues pour 2014-2015 et les montants des dépenses prévues pour 2015-2016 et 2016-2017 n'incluent pas le financement pour le budget de fonctionnement d'Infrastructure Canada. Les montants figurant dans ce tableau ne sont que des soldes d'ouverture, puisque les montants du budget de fonctionnement pour 2014-2015 et les exercices suivants n'ont pas encore été confirmés.

²⁶ Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 2014-2015 reste à déterminer (ÀD). Le nombre d'ETP pour les exercices futurs reste à déterminer en fonction de la situation relative aux fonds de fonctionnement continus et des éléments des futurs programmes d'infrastructure publique.

Soutien à la gouvernance et à la gestion

Gestion et surveillance :

Vérification interne :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Surveillera activement l'environnement de la vérification et identifiera les risques émergents en se fondant sur les principaux risques et les principales activités du Ministère;
- Mettra en œuvre le plan de vérification fondé sur les risques qui a été approuvé et fera rapport des résultats au Comité de vérification du Ministère;
- Instaurera un processus amélioré pour le suivi du plan d'action de gestion fondé sur des données probantes pour toutes les recommandations issues des vérifications qui n'ont pas encore été mises en œuvre; et
- Fournira des services consultatifs à l'appui des demandes de la direction.

Évaluation:

Durant la période de planification, le Ministère :

- Mettra en œuvre le plan d'évaluation qui a été approuvé, et fera rapport des résultats au Comité d'évaluation du Ministère;
- Instaurera un processus amélioré pour le suivi du plan d'action de gestion fondé sur des données probantes pour toutes les recommandations issues des évaluations qui n'ont pas encore été mises en œuvre; et
- Fournira des conseils et une orientation pour l'élaboration de stratégies et de cadres de mesure du rendement.

Gestion des risques :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Surveillera la mise en œuvre et l'efficacité des stratégies de réponse aux risques et fera rapport à ce sujet; et
- Examinera et mettra à jour le Profil de risque du Ministère à l'aide de l'approche de gestion des risques établie, ce qui comprend une analyse de l'environnement, l'identification et l'évaluation des risques, des réponses aux risques et la surveillance des risques.

Communications:

Durant la période de planification, le Ministère :

- Communiquera aux Canadiens les résultats de nos investissements importants en infrastructure; communiquera, au besoin, les décisions relatives aux futurs programmes d'infrastructure, en particulier l'information relative au Nouveau Plan Chantiers Canada et au Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé;
- Continuera de s'assurer, au moyen d'annonces et d'autres activités d'affaires publiques, que les médias locaux et nationaux ont facilement accès aux renseignements importants;
- Continuera de mettre à jour et d'améliorer le site web public pour informer les Canadiens et les intervenants;
- Mènera des activités de sensibilisation auprès d'organisations d'intervenants; et
- Fournira des services de communications internes qui appuient le bureau du ministre, l'efficacité de l'organisation et la mobilisation des employés.

Services liés à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Répondra rapidement aux demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (AIPRP) au moyen de ressources adéquates et de la formation continue des employés; et
- Mettra en œuvre le Cadre de gestion de la protection des renseignements personnels.

Services de gestion des ressources

Gestion de l'information/technologie de l'information :

Durant la période de planification, le Ministère fera des investissements liés à la technologie pour appuyer directement ses activités de programme. Ces investissements répondent aux risques associés à la migration du Système partagé de gestion de l'information sur les infrastructures (SPGII) du secteur privé au centre informatique de Services partagés Canada, et ils apporteront des améliorations technologiques en vue de soutenir les nouveaux programmes d'infrastructure. Les dépenses connexes sont indiquées comme des coûts liés aux activités de programme.

En termes de dépenses des services internes pour la GI/TI, le Ministère :

- Continuera de soutenir les initiatives pangouvernementales liées à la modernisation de la technologie de l'information (TI) dans des domaines tels que le renouvellement des politiques, les changements relatifs à la prestation de services pour le courrier électronique, les téléphones, la gestion de documents, l'équipement et les logiciels des utilisateurs; et
- Veillera au respect de la Directive sur la tenue de documents du gouvernement du Canada d'ici le 31 mars 2015.

Gestion financière :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Continuera de renforcer l'efficacité générale des systèmes de gestion financière et de gestion des dépenses en :
 - Collaborant avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Finances Canada pour confirmer les fonds de fonctionnement pour 2014-2015 et les années suivantes;
 - Continuant de mettre en œuvre les paiements par dépôt direct, conformément à l'initiative du receveur général du Canada visant à éliminer progressivement les chèques imprimés;
 - Mettant en œuvre la fonction améliorée de remise en question grâce à un contrôle diligent de l'information incluse dans les documents présentés au Cabinet, et en attestant la qualité de l'information, conformément à la Ligne directrice sur l'attestation du dirigeant principal des finances pour les présentations au Cabinet (qui figure sur le site web du Secrétariat du Conseil du Trésor, à http://www.sct-tbs.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27256§ion=text); et en
 - Collaborant avec le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG) afin de parfaire le modèle d'établissement des coûts ministériels pour disposer d'informations plus solides, tant sur le plan contextuel que des coûts, en vue de guider les nouvelles décisions en matière de dépenses.

Gestion des ressources humaines :

Durant la période de planification, le Ministère :

- Mettra en œuvre le Plan intégré des activités et des ressources humaines;
- Élaborera et mettra en œuvre des façons novatrices de fonctionner à la lumière des changements de plus en plus vastes et rapides qui entraînent des défis et des possibilités additionnels pour ses employés, tout en continuant à faire progresser les priorités du greffier;
- Poursuivra ses efforts visant à renouveler la main d'œuvre, à appuyer les employés et à favoriser leur perfectionnement, et à veiller à ce que le milieu de travail favorise le bien-être, la santé et la productivité des employés;
- Mettra en œuvre la nouvelle Directive sur la gestion du rendement; et
- Continuera de favoriser une culture positive en matière de valeurs et d'éthique, culture qui encouragera l'utilisation des deux langues officielles au Canada.

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 États des résultats prospectifs

Les principales données financières prospectives présentées dans ce rapport visent à donner un aperçu global de la situation financière et des opérations financières d'Infrastructure Canada. Les renseignements financiers prospectifs sur les dépenses et les revenus ont été établis selon les principes de la comptabilité d'exercice en vue de renforcer la reddition de comptes et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats prospectif²⁷ a été préparé selon les principes de la comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et prévues présentés dans les autres sections du présent rapport ont été établis en fonction des dépenses, les montants différeront.

Les états des résultats prospectifs plus détaillés d'Infrastructure Canada, ainsi que les notes connexes, dont un rapprochement entre les coûts de fonctionnement nets et les autorisations demandées, se trouvent dans le site web du Ministère, à http://www.infrastructure.gc.ca/pub/foso-efp/foso-efp-2014-fra.html.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimés 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	3 829 668 000	3 324 368 000	(505 300 000)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	3 829 668 000	3 324 368 000	(505 300 000)

3.2 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique des tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent se trouve dans le site web d'Infrastructure Canada, à http://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- · Écologisation des opérations gouvernementales
- · Initiatives horizontales
- Vérifications et évaluations internes prévues au cours des trois prochains exercices

²⁷ L'état des résultats prospectifs de 2014-2015 d'Infrastructure Canada n'inclut pas le financement pour les programmes de paiements de transfert du Nouveau Fonds Chantiers Canada. De plus, l'état des résultats prospectifs de 2014-2015 n'inclut pas le financement pour le budget de fonctionnement d'Infrastructure Canada, à l'exception de petits soldes d'ouverture.

3.3 Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée <u>Dépenses fiscales du gouvernement du Canada</u>.²⁸ Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

²⁸ La publication sur les dépenses fiscales et les évaluations se trouve dans le site web du ministère des Finances du Canada, à http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

4.1 Coordonnées de l'organisation

Pour en savoir davantage à propos du Ministère, veuillez visiter le site www.infrastructure.gc.ca ou communiquer avec :

Infrastructure Canada 180, rue Kent, bureau 1100 Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur les infrastructures : 613-948-1148

Ligne sans frais: 1-877-250-7154

TTY: 1-800-465-7735

Pour en savoir plus sur les programmes d'infrastructure, veuillez visiter le site www.infrastructure.gc.ca.

4.2 Notes de fin de document

- i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, <u>http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.</u>
- ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.
- iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.
- iv. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

Section IV 45